

# Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 39, Numéro 9 > Novembre 2012 > [www.droitdeparole.org](http://www.droitdeparole.org)



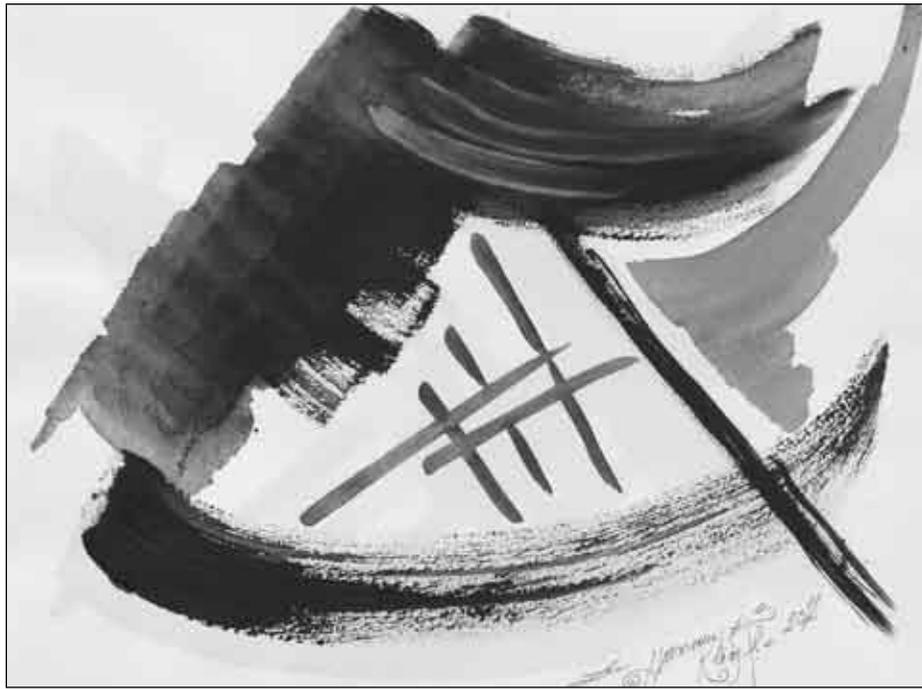
## LE BLUES DU CENTRE-VILLE

Règlement contre l'itinérance ? p.2    Mort d'une jeune prostituée p.3  
Un seize étages place Jacques-Cartier ? p.4    Crise de légionellose p.6-7



## L'étonnante légèreté du monde

En voyant  
les toutes dernières feuilles  
dorées et sèches  
se détacher délicatement  
des arbres nus...  
en écoutant  
les notes discrètes  
d'un prélude pour piano  
d'Arvo Pärt...  
recevant sur mon visage  
la fraîche lumière  
d'un bel après-midi d'automne...  
en écrivant ces quelques lignes  
assis sur mon balcon  
en pensant  
que quelqu'un me lira quelque part  
peut-être  
que quelqu'un verra et entendra  
comme moi  
le monde qui bruisse  
et qui tombe  
et qui recommence  
à chaque fois...  
À chaque fois.



**Klody Tremblay, Harmonie n. 3**  
Acrylique sur papier, 2012

André Trottier (octobre 2012)

## Interventions policières du printemps : une enquête publique réclamée

**Le 1er novembre dernier, trente-sept groupes sociaux de Québec déposaient une demande d'enquête publique sur les interventions policières lors de la grève étudiante au printemps. Associations étudiantes, syndicats, groupes de femmes et populaires, dont le journal *Droit de parole* ont fait cette demande au gouvernement de Pauline Marois. Ils dénoncent «les arrestations massives et préventives, la brutalité policière, les interpellations abusives et les conditions de détention inacceptables» dont ont été victimes les manifestants. Rappelons qu'à Québec, entre le 16 février et le 3 septembre dernier, 530 personnes ont été mises en état d'arrestation en vertu de l'article 500.1 du Code de la sécurité routière. Quelque 3418 arrestations ont été effectuées partout au Québec. NC**

### Demande d'enquête publique

Considérant que les nombreuses interventions policières effectuées lors de la grève étudiante du printemps 2012 auraient été marquées par des gestes qui mettraient en cause l'application de la Charte des droits et libertés de la personne;

Considérant que, selon des témoignages, il y aurait eu entrave par les forces policières aux soins d'urgence à prodiguer aux personnes blessées lors de certaines manifestations;

Considérant que le Comité contre la torture de l'ONU avait interpellé le Canada en 2005 concernant l'emploi abusif et

dangereux d'armes chimiques, irritantes, incapacitantes ou mécaniques et que ces armes auraient été utilisées lors de la grève étudiante du printemps 2012 ;

Considérant que le Comité des droits de l'homme de l'ONU avait interpellé le Canada en 2005 concernant des arrestations massives faites par les corps policiers lui rappelant que seules les personnes ayant commis des infractions pénales au cours des manifestations pouvaient être arrêtées et que des arrestations massives ont eu lieu lors de la grève étudiante du printemps 2012;

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés reconnaît le droit constitutionnel de manifester et les libertés d'expression et d'association;

Nous exigeons que le gouvernement du Québec institue une enquête indépendante qui devra permettre notamment:

- d'identifier les plans stratégiques adoptés lors des manifestations qui ont eu cours lors de la grève étudiante du printemps 2012;
- d'examiner le rôle et la responsabilité des dirigeants politiques et policiers dans la planification et la coordination des différentes stratégies d'intervention des forces policières;
- d'examiner le recours à des balles de plastique ou autres pour contrôler des foules;
- d'identifier s'il y a eu des violations de droits;
- d'assurer aux victimes de violations de droits une réparation adéquate.

Québec, octobre 2012

### L'équipe de *Droit de parole* salue une collaboratrice très appréciée

C'est avec beaucoup de chagrin que nous avons appris le 5 novembre 2012, le décès à l'Hôtel-Dieu, de Monique Dupont, réviseuse à *Droit de parole* depuis un an. Monique était âgée de 59 ans. Nos sympathies vont à la famille et à ses ami-es.

## Règlement contre l'itinérance ?

Par **Nathalie Côté**

Le Règlement pour la paix et le bon ordre, modifié en juin dernier, a été appliqué lors de la Nuit des sans-abri, le 19 octobre. S'il aura surtout un impact sur le quotidien des itinérants, il touche néanmoins tous les résidents de Québec.

C'est alors que devait débiter le traditionnel concours de construction de maisons de carton, lors de la Nuit des sans-abri, que les organisateurs ont été interpellés par le Service des incendies de Québec les avisant de l'illégalité dudit concours. La Ville tentait de faire annuler l'activité sous le prétexte qu'il est désormais interdit de construire des abris dans l'espace public. Le Règlement pour la paix et le bon ordre stipule en effet qu'il est «interdit de construire, ériger, installer, déposer, maintenir, occuper ou faire construire, ériger, installer ou déposer une structure, une tente ou tout autre construction, équipement ou appareil servant ou pouvant servir d'abris».

Après des discussions avec la Ville, Frédéric Keck, coordonnateur au Regroupement d'aide aux itinérants et aux itinérantes de Québec (R.A.I.I.Q) et organisateur de l'événement est parvenu à une entente. Le concours a pu avoir lieu avec deux heures de retard. Ce soir-là, la Ville a aussi interdit, pour une première fois, les habituels feux de bois dans des barils, permettant de garder au chaud les participants. Cela démontre comment il est difficile de vivre dans la rue. De surcroît, dans un contexte urbain de plus en plus réglementé et contraignant.

### Et la spontanéité, bordel!

Comme déclaraient la Ligue des droits et libertés et le R.A.I.I.Q, : «Il s'agit là d'un autre règlement qui donne des armes aux policiers pour judiciariser les itinérants dans les stratégies de survie et dans leur occupation de l'espace public». Pourtant comme le rappelle Frédéric Keck : «les itinérants, comme tout le monde, ont le droit d'occuper l'espace public». Selon Vicky Brazeau, directrice du Regroupement des organismes communautaires de Québec (ROC 03): «De nombreux éléments du Règlement viennent enlever toute la spontanéité des actions citoyennes. L'action communautaire représente un espace que les citoyens s'approprient pour améliorer, d'eux-mêmes, leur qualité de vie. Ainsi, des activités de levée de fonds et des événements publics organisés par les organismes pourraient être compromis avec l'actuelle application du nouveau règlement».

Le nouveau règlement stipule aussi qu'il est interdit de se trouver dans un parc entre 23 heures et 5 heures le lendemain. Ajoutant une autre possibilité d'accumuler des contraventions pour des itinérants qui en ont déjà beaucoup. En outre, on ne s'étonnera pas qu'il soit, et cela depuis longtemps, «interdit à une personne, sans motif raisonnable dont la preuve lui incombe, de flâner, de vagabonder ou de dormir dans une rue ou dans un endroit public.» Serais-il donc interdit de se promener sans hâte, en s'abandonnant aux impressions du moment? Si ça continue, bientôt, vaudra mieux ne pas trop flâner. Il ne faudra pas sortir sans savoir où l'on va! Et cela toujours bien habillé...

### Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest  
Québec (Québec) G1K 1K2  
418-648-8043  
info@droitdeparole.org

[www.droitdeparole.org](http://www.droitdeparole.org)  
Retrouvez *Droit de parole*  
sur Facebook

*Droit de parole* a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation.

*Droit de Parole* n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

*Droit de parole* bénéficie de l'appui du ministère de la

Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec  
ISSN 0315-9574  
Courrier de 2<sup>e</sup> classe  
No 40012747

Tirage : 17 000 exemplaires  
Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.  
Disponible en présentoirs

**Équipe du journal :**  
Simon M. Leclerc, Francine Bordeleau, Marc Boutin, François G. Couillard, Pierre Mouterde, Renaud Pilote, Les Amis Es

la Terre de Québec, Michaël Lessard, Grace V. Roy, Guillaume Marchand, Gilles Simard, Carol A. Simard, Malcolm Reid

**Coordination :**  
Nathalie Côté

**Collaboration spéciale :**  
Dominique Bernier, Marc Grignon, Benoît Gagné, André Trottier

### Photos :

D-Max Samson, Marc Boutin, Jean-Pierre Roy  
**Design :** Martin Charest  
**Webmestre :** Michaël Lessard  
**Imprimeur :** Payette et Simms inc.



## Femmes prostituées et sans-abri de la Basse-ville

# À quand une maison d'hébergement ?

Par Pierre Mouterde

La mort de Joëlle Tshernich, retrouvée sans vie dans un stationnement de la rue du Parvis dans le quartier Saint Roch, nous le rappelle avec force : on peut encore en 2012 mourir au centre-ville de Québec, abandonnée en pleine nuit dans un parking, sans que personne ne vienne vous porter secours.

Il est vrai que dans cette triste histoire, tout s'est dramatiquement conjugué : les préjugés ordinaires, racisme et machisme en prime, le désengagement de l'État et bien sûr l'omniprésence de froides et cruelles logiques marchandes; symptômes de ces manques et injustices nous rappelant tout ce qu'il reste à faire pour améliorer les conditions de vie dans Saint Roch.

### Itinérance chronique

Avec ses tout juste 31 années, Joëlle Tshernich incarnait à elle seule les aléas les plus durs. D'origine innue (elle était née à Pessamit), elle appartenait à cette catégorie d'Autochtones résidant en ville, ayant été gagnée comme tant d'autres citoyens allochtones – par l'itinérance chronique; expression de ce mal être profond, de cette rupture du lien social si caractéristique « des foules solitaires » des grandes villes, mais aussi de la condition autochtone contemporaine tant malmenée par la non-reconnaissance et le déni systématique de droits.

Elle avait aussi peu à peu sombré dans la drogue et la prostitution, l'une alimentant l'autre et vice-versa. Sa vie ne tenait plus qu'à un fil, trop lourdement dépendante des seuls services disponibles, en particulier ceux du PIPQ (Projet intervention prostitution de Québec). Des services qui, malgré le dévouement de ceux et celles qui les animent, restent pourtant insuffisamment adaptés aux besoins. À preuve cette confession d'une de ses proches, ancienne toxicomane : « Ils ne la prenaient pas

pour coucher parce que c'était quelqu'un qui se piquait, qui pouvait être agressif, qui pouvait sortir la nuit (...) Joëlle avait une famille, pis elle est morte... c'est comme un exemple que la société l'a laissée tomber. »

### Agnès Maltais tiendra-t-elle ses promesses ?

On ne saurait mieux dire, car comme le rappelle Amélie Bédard, une des promotrices du projet Lune (projet d'une maison refuge pour les prostituées), il n'en aurait coûté que 250 000 dollars pour qu'un telle maison d'hébergement adaptée aux besoins puisse fonctionner à Québec. 250 000 dollars... pour une ville qui appartient à une des sociétés les plus riches au monde, ce n'est après tout pas la mer à boire. Qu'on songe à titre de comparaison aux 200 millions de dollars trouvés par la Ville de Québec pour financer le fameux stade... du maire Labeaume et de son associé en affaires, Karl-Pierre Péladeau.

L'on serait donc en droit d'espérer qu'Agnès Maltais, la députée de Taschereau et nouvelle ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que responsable de la Condition féminine et des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches n'en reste pas à de seules promesses en la matière.

Après tout, avec tous ces nouveaux titres, il serait bien étrange qu'elle ne puisse pas faire débloquent de telles sommes. À moins d'imaginer que les orientations sociales dont plusieurs au Parti québécois aiment tant à se parer, ne font pas le poids vis-à-vis des sacro-saints engagements néolibéraux ou des exigences du pouvoir au quotidien, se réduisant vite à de vagues souvenirs... de promesses brandies en temps de campagne électorale.

En ce sens, la mise en route effective et rapide de cette maison d'hébergement sera pour les citoyens et citoyennes du Comté de Taschereau un véritable test en la matière. Qu'on se le dise !



Hommage à Joëlle Tshernich lors de ses funérailles à l'église Saint-Roch.

PHOTO D-MAX SAMSON

## Répression lors du Printemps étudiant

# L'heure de la riposte vient de sonner!

Par François G. Couillard

Nous sommes au cœur de la grève étudiante. Les manifestations s'enchaînent les unes après les autres avec une vigueur sans cesse redoublée. La réponse policière est d'une intensité sans précédent. Malgré le caractère exceptionnellement calme des manifs, la Ville de Québec procède à des arrestations de masse.

Le 27 avril dernier, 81 manifestants et manifestantes sont arrêtés sur la Grande-Allée dont l'auteur de ces lignes. Avec des amendes salées. Six mois plus tard, le 26 octobre, l'heure de la riposte a sonné. La Ligue des droits et liberté vient de déposer une plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse pour atteinte à la liberté d'expression. À Québec, il s'agit de la première plainte de ce genre en lien avec le conflit étudiant.

### Police politique?

Les actions policières avaient un objectif politique très clair. Pour la présidente de la CSN dans Québec-Chaudière-Appalaches et porte-parole de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, Ann Gingras : « La police ne doit pas devenir un instrument du gouvernement servant à casser un mouvement social ». Le chef de la police l'avait d'ailleurs admis : « Ils payent pour ce qu'ils ont fait. Mais, si ça peut servir à dissuader d'autres [...] ». Pour justifier l'opération, il était allé jusqu'à dire que « des automobilistes se faisaient briser leurs voitures ».

### L'action de la Ligue

Il n'est pas dans les habitudes de la Ligue de parrainer une plainte. Cependant, elle a pris cette audacieuse décision à cause du caractère emblématique de la situation. L'étendue de l'injustice et de l'arbitraire policier est patente. On comptait, en effet, avec la présence de femmes avec pousette et enfants et même d'une non-voyante au sein de

la manifestation. Les arrestations n'étaient pas justifiées. Dans ce contexte, la Ligue s'est sentie poussée à l'action. Le syndicat CSN aussi, puisqu'il a pris la mesure exceptionnelle de fournir un avocat, Maître Enrico Théberge.

La Ligue a également pris un soin méticuleux à bien informer les personnes arrêtées de leurs droits, lors de plusieurs rencontres. Toutes les options ont été mises sur la table : lancer un recours collectif, porter plainte sur la base des principes de déontologie policière. L'idée de la plainte à la Commission des droits de la personne a été adoptée, d'autant plus qu'il s'agit d'un recours gratuit. Après une enquête qui peut durer plusieurs années, la Ville pourrait être forcée de dédommager financièrement les victimes. Surtout, la décision pourrait avoir un impact important sur les futures actions policières ainsi que sur les autres plaintes.

Même si tous ces recours se soldaient par des échecs, les militants et les militantes ont déjà gagné. Oui! Nous avons été intimidés. Oui! Nous avons été humiliés. Oui! Nous avons subi de la discrimination à cause de nos idées politiques. Le processus aura été une formidable occasion d'éducation sur nos droits ainsi qu'une prise de conscience de l'inacceptable arbitraire policier. Tellement que des groupes sociaux exigent maintenant une enquête publique. Qui sait, peut-être que ça pourrait également amener de l'eau au moulin à la revendication d'obtenir un mécanisme d'enquête civile indépendant pour surveiller le travail policier? Sans oublier que nous avons obtenu l'abolition de la hausse des frais de scolarité. Les humiliés d'hier peuvent aujourd'hui relever la tête.



Conférence de presse de la Ligue des droits et libertés.

PHOTO D-MAX SAMSON

# Un projet louis-quatorzien bloqué en 1685

Par Marc Grignon

En 1685, les actions menées par les marchands de la Basse-ville pour bloquer un projet d'architecture qui aurait sectionné la place du Marché (aujourd'hui place Royale) peuvent étonner. Mais leurs démarches, qui sont remontées jusqu'à Louis XIV, ont effectivement réussi, de sorte qu'encore aujourd'hui, la place Royale communique directement avec la rue Notre-Dame.

Grâce à une concession du Gouverneur de La Barre, en janvier 1685, l'architecte-entrepreneur Claude Baillif dit Renault obtenait du roi un terrain prélevé sur la place du Marché pour y construire un immeuble qui en occuperait tout un côté. L'église Notre-Dame-des-Victoires n'existait pas encore et l'implantation du projet est connue par un document des archives coloniales à Aix-en-Provence, redessiné ici pour le clarifier. Le bâtiment projeté est assez intéressant car, avec ses arcades et son passage voûté, il ressemble un peu à la place Royale de Paris (Place des Vosges) que Baillif connaissait probablement.

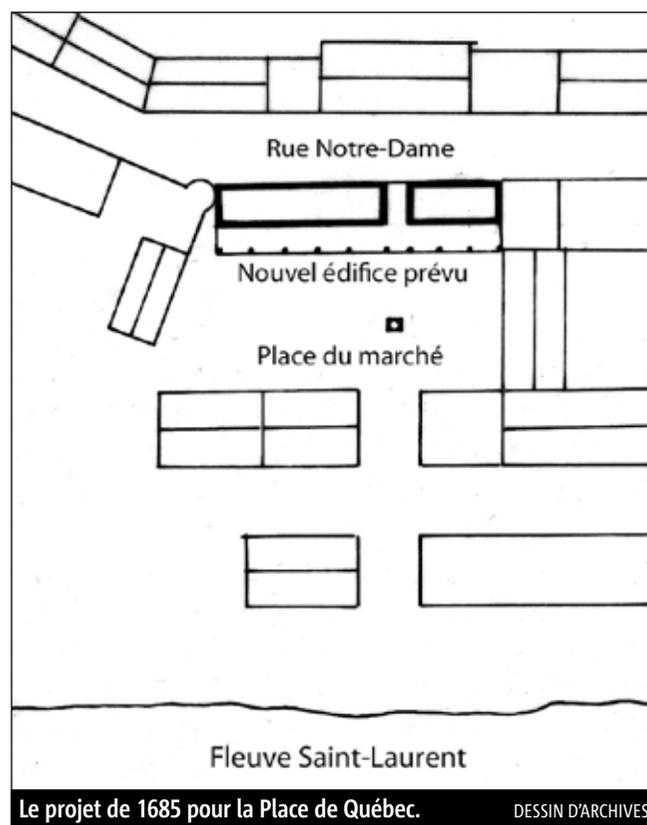
La réalisation du projet rencontre ses premières difficultés quand Baillif commence à mesurer la place. Les marchands se sont rapidement mobilisés pour s'opposer à la transformation et, à l'automne 1685, plusieurs documents sur le sujet sont envoyés au roi. C'était la façon habituelle de faire: les demandes adressées au roi étaient expédiées à l'automne et on attendait les réponses au printemps suivant.

Parmi ces documents, un rapport de l'ingénieur Ville-neuve appuie subtilement le projet de Baillif. Ce rapport sur la « Place de Québec » ne mentionne l'immeuble que de manière évasive. Il parle de « la place où le Sieur Renault architecte prétend bastir et faire des porches de neuf pieds de profondeur, et un passage à porte cochère, pour communiquer de la rue Notre-Dame à la place ». Les marchands, quant à eux, expriment leur désaccord dans une série de documents rassemblés sous le titre « Mémoire pour les bourgeois habitant la Basse-ville de Québec », et soutiennent qu'aucune partie de la place du marché ne peut être concédée à un individu particulier.

Le jugement de Louis XIV (31 mai 1686) appuie le projet: « Sa Majesté a confirmé la dite concession et en conséquence a accordé et fait don au dit Bailly de la dite place ». Mais, reconnaissant qu'il n'était pas totalement

familier avec la situation, le roi charge son nouvel intendant, Jean Bochart de Champigny, d'évaluer la question sur les lieux et de juger s'il doit remettre ou non le «Brevet» royal à Baillif.

Il est clair que Champigny s'est rendu aux arguments des opposants, car le brevet a été retourné au roi avec une note expliquant que le marché était trop petit pour être subdivisé. Mais son idée originale était probablement différente, car c'est lui qui a fait installer sur la place une statue du Roi Soleil qu'il avait apportée dans ses bagages. La statue, comme on le sait, a été remise au Palais de l'Intendant quelques années plus tard, laissant finalement intacte la place du marché (ce n'est qu'au XXe siècle que le buste actuel est installé à place Royale).



La Place des Vosges à Paris.

PHOTO MARC GRIGNON

## Brèves nouvelles de Saint-Roch

Par Marc Boutin

### Consultations sur le plan particulier d'urbanisme

Le mois de novembre en sera un d'effervescence dans le quartier Saint-Roch. L'avenir de la place Jacques-Cartier, de la Pointe-aux-Lièvres et de l'autoroute Laurentienne, dans sa section sud, seront au centre des débats entourant le plan particulier d'urbanisme du quartier (PPU). La consultation publique sur le PPU Saint-Roch se tiendra mardi, le 27 novembre, au Club social Victoria à partir de 19 h.

Il est à noter la Ville a déjà fait des propositions quant au zonage et au développement qu'elle souhaite établir sur le territoire couvert par le PPU (de la place Jacques-Cartier jusqu'à la rivière Saint-Charles, en passant par les rues de la Couronne et Dorchester). Mais selon les mots même de la conseillère, madame Chantal Gilbert, «...ce sont les spécialistes de la Ville qui ont fait les propositions du PPU, non les élus. Tout pourra être remis en question sur la base des consultations.»

### Comité des citoyens

Les citoyens (en groupe ou individuellement) peuvent déposer des mémoires à l'avance (au service d'urbanisme de la Ville) ou les remettre sur place le 27, avec ou sans présentation au micro. Faute de document écrit, ils pourront faire des commentaires au micro, le soir même, sur tout sujet relatif au PPU.

Un comité de citoyens s'est formé depuis les printemps et prépare des mémoires sur plusieurs sujets, dont l'aménagement de la place Jacques-Cartier, le transport durable, la trame urbaine (zonage) et l'écologie urbaine. Une rencontre préparatoire du Comité est prévue le jeudi 15 novembre, au 435 Du Roi, à 18 h (entrée à l'étage, en passant par l'arrière). Quant au Conseil de quartier Saint-Roch (à ne pas confondre avec le Comité des citoyens), il va produire son propre mémoire.

### Place de l'église

La question d'une terrasse à l'arrière de l'Hôtel Pur, donnant directement sur la place de l'Église, a été abordée à la dernière réunion du Conseil de quartier. Selon madame Gilbert, il ne s'agit aucunement de chasser les habitués, mais bien de rendre la place plus éclairée et plus conviviale le soir. La terrasse ne pourra déborder sur la rue du Parvis, un espace public, qui borde la place du côté ouest. La place elle-même n'est pas une propriété publique même si la Ville voit à son entretien. C'est la Fabrique qui est propriétaire des lieux.

### Place Jacques-Cartier

Le PPU propose de construire une tour de seize étages à la place de l'auditorium Joseph-Lavergne, situé à l'est de l'entrée actuelle de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Le zonage ne le permet pas, mais on prévoit un zonage à la pièce pour accommoder le promoteur, la CSQ elle-même. Les étages de la tour abriteront les bureaux de la CSQ et des condos. Quant au rez-de-chaussée, son utilisation n'est pas encore spécifiée. Les locaux libérés par la CSQ, du côté ouest de la bibliothèque, serviraient éventuellement à son agrandissement.

La Ville dit vouloir faire de la Place Jacques-Cartier un pôle culturel. Pourtant, elle remplace un auditorium - un usage tout à fait compatible avec un pôle culturel - par une tour à condos. D'autre part, la requalification de la bibliothèque semble passer au second plan dans l'échéancier d'un projet qui donne priorité à la remise en utilisation d'un stationnement souterrain de 300 places. Pourtant le PPU prévoit une station de tramway sur la Place Jacques-Cartier - cherchez l'erreur! Il semble y avoir de l'argent pour tout et son contraire. Débat à suivre lors des consultations sur le PPU, le 27 novembre.

# Comment on sabote notre démocratie

Par **Dominique Bernier**

**Depuis plus d'un an, la mobilisation s'est enclenchée afin de contrer ce qui est présenté comme le plus ambitieux des traités de libre-échange jamais négocié par le Canada : l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne. Le qualificatif « ambitieux » pourrait laisser croire que nous assisterons enfin à une harmonisation, à la hausse, des politiques de protection de l'environnement, ou que le modèle social européen sera importé chez nous. Une autre mondialisation, plus juste et plus écologique, est-elle enfin à notre porte?**

Rien n'est moins certain. Pour les tenants du libre marché, un accord ambitieux est un accord qui affaiblit encore davantage les droits de la société civile pour consacrer le droit, pour les multinationales, d'enrichir toujours plus leurs actionnaires.

## Canada et Union Européenne

Contrairement à l'ALÉNA, l'AÉCG inclura les contrats publics dans la liste des secteurs ouverts à la marchandisation. Les contrats publics se définissent comme l'ensemble des achats en biens ou en services faits par les différents paliers gouvernementaux. Au Québec seulement, cela représente un marché annuel de 29 milliards de dollars, et ce, sans compter les approvisionnements des organismes fédéraux sur notre territoire.

Pas étonnant, donc, que Pierre-Marc Johnson, le négociateur de l'AÉCG pour le Québec, ait statué en décembre dernier que l'ouverture des contrats publics canadiens constitue notre principal atout pour attirer les Européens, qui eux, soit dit en passant, se gardent bien de nous ouvrir les leurs!

On nous fait miroiter le fait que l'Europe représente un bassin de 500 millions de consommateurs, bassin qui sera désormais accessible sans réserve pour nos entreprises. Mais qu'en est-il vraiment? Dans les faits, nos entreprises ont déjà accès à la plus grande partie du marché européen puisque la plupart de celles qui ont un intérêt à faire affaire avec l'Europe y ont déjà une succursale. Elles sont donc traitées comme n'importe quelle entreprise européenne.

Les accords de libre-échange ne visent pas, comme leur nom l'indique, à faciliter les échanges. Une PME de Sainte-Marie de Beauce ne pourra pas vendre ses produits plus facilement à Barcelone demain matin. Ces accords visent à faciliter les investissements, principalement en éliminant les barrières non tarifaires, c'est-à-dire les lois et règlements qui limitent les possibilités, pour les investisseurs, de récolter le profit maximal à court terme.

Ainsi, comme l'ALÉNA, l'AÉCG contiendra une disposition de protection des investissements. Cela signifie que les entreprises pourront poursuivre les différents paliers de gouvernement si ceux-ci adoptent des lois ou règlements qui limitent leurs profits escomptés, même si ces lois visent à mieux protéger l'environnement ou à assurer plus de justice sociale. Des multinationales pourraient contester, par exemple, l'interdiction d'un produit jugé dangereux pour l'environnement ou la santé

et réclamer des compensations financières. Ces litiges sont réglés dans des tribunaux commerciaux, placés au-dessus des lois canadiennes.

## Que peut faire la Ville de Québec?

L'ouverture des contrats publics québécois et canadiens dans le cadre de l'AÉCG inquiète les acteurs de la société civile à plus d'un titre. Celle-ci privera les différents paliers de gouvernement d'un levier important pour stimuler l'économie. Il leur sera en effet impossible de favoriser l'approvisionnement en produits locaux ou d'exiger que l'embauche de main-d'œuvre locale soit priorisée. En soumettant les contrats publics aux lois du libre marché, on risque de faciliter la privatisation de pans entiers des services publics et surtout, d'empêcher le retour à une gestion publique à la suite d'une privatisation.

Cela se fera sentir tout particulièrement au palier municipal. Les villes canadiennes sont de plus en plus aux prises avec un sous-financement chronique de leurs infrastructures, notamment les installations d'eau potable et d'assainissement. Le financement provenant des paliers supérieurs se fait de plus en plus rare et, depuis l'arrivée du gouvernement conservateur au fédéral, tout argent frais est assujéti au recours aux partenariats publics-privés. Les PPP constituent une forme de privatisation hautement controversée, qui a apporté de par le monde plus de problèmes que de solutions dans le domaine des services publics. Leur mode de fonctionnement est opaque et, dans le climat actuel entaché par la collusion et la corruption, souhaite-t-on vraiment confier de plus grands pans des services publics au privé?

## En guise de résistance...

Une trentaine d'organisations de la région ont cosigné une lettre ouverte, au printemps dernier, enjoignant le Conseil municipal de Québec à se prémunir contre les effets pervers de cet accord, qui risquent de restreindre fortement la possibilité pour les élus de faire les choix qui leur apparaissent les plus justes au regard de la situation locale. Malheureusement, les autorités municipales n'ont pas jugé bon d'accepter de nous rencontrer afin que nous leur présentions l'envers de la médaille de cet accord. Tout au plus avons-nous pu poser une question au conseil municipal dans le bref temps imparti (une minute) et déposer des documents d'information, dont un modèle de résolution sur le sujet.

Le 5 octobre dernier, le nouveau ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Jean-François Lisée, a répondu à l'appel de représentants de la société civile en organisant ce qu'il a appelé un « exercice de transparence ». Selon plusieurs observateurs, cette rencontre en compagnie du négociateur de l'AÉCG pour le Québec, Pierre-Marc Johnson, relevait plus de l'opération médiatique que d'une réelle ouverture au dialogue. En effet, les médias, présents lors de l'allocution de Pierre-Marc Johnson, auraient été invités à sortir de la salle lorsque les représentants des groupes opposés à l'accord se sont vus accorder la parole. On s'assurait ainsi que seule la position officielle serait relayée dans les médias. Certains groupes ont ainsi eu l'impression que leur présence servait en fait de caution morale à cette rencontre qui les a pourtant laissés sur leur faim. Avions-nous tort

de fonder autant d'espoirs sur la nomination de Jean-François Lisée à ce poste?

## En plus : un traité entre le Canada et la Chine...

Semblant déterminé à pousser la logique néolibérale jusque dans ses recoins les plus sombres, le premier ministre Stephen Harper a signé, le 9 septembre dernier, l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIÉ) Canada-Chine.

Cet accord, qui est entré automatiquement en vigueur le 1er novembre, signera pour ainsi dire l'arrêt de mort de la démocratie au Canada telle que nous la connaissons. En effet, l'APIÉ place comme jamais auparavant les intérêts des sociétés étrangères au-dessus des droits fondamentaux de la population canadienne.

Dans le domaine de l'énergie, par exemple, le gouvernement a cru bon d'accorder aux entreprises chinoises (dont plusieurs sociétés d'État) la protection et la sécurité contre toutes formes de contestation publique. Dans les faits, cela signifie que le gouvernement du Canada s'engage à utiliser ses forces de police contre sa population pour protéger les actifs chinois.

Le plus beau dans tout cela, c'est la sauce totalitaire avec laquelle nous est servi cet accord indigeste. Aucun consentement des provinces n'est requis. Aucun débat ni vote en chambre n'a eu lieu sur cette question. Aucune analyse coûts-bénéfices n'a été effectuée. Ne passez pas Go, ne réclamez pas 200 \$.

Paradoxalement, notre meilleure chance contre l'APIÉ réside dans les dissensions qui règnent sur ce sujet au sein même du caucus conservateur.

## Des traités qui risquent de nous mettre à pied

Pas moins de 30 accords de ce type sont actifs (9) ou en cours de négociation (21) par le gouvernement du Canada. Accord bilatéral après accord bilatéral, c'est un vaste filet qui se trame, visant à protéger toujours mieux les intérêts du 1 % le plus riche contre les visées démocratiques, sociales et environnementales des 99 % restants.

Que pouvons-nous faire? Écrire à notre député ou au premier ministre pour manifester notre inquiétude quant à la façon dont sont négociés ces accords. Et se mobiliser massivement, comme nous l'avons fait avec succès par le passé, pour que la mondialisation soit avant tout une affaire de justice sociale et de protection de l'environnement.

**Contactez les AmiEs de la Terre de Québec pour obtenir des modèles de lettres et plus d'information sur la mobilisation en cours.**  
[info@atquebec.org](mailto:info@atquebec.org)  
 418-524-2744

## Droit de parole

Adhésion ou abonnement

Nom (personne responsable) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

### L'ABONNEMENT DONNE DROIT À 9 NUMÉROS DE DROIT DE PAROLE

Abonnement postal individuel	15 \$
Abonnement de groupe	75 \$
<i>(minimum de 5; livraison du journal au local de l'organisme)</i>	
Abonnement institutionnel (par la poste)	25 \$
Adhésion individuelle	10 \$
Adhésion institutionnelle	25 \$

### LES MEMBRES PROFITENT D'UN RABAIS AVEC LEUR ADHÉSION

Abonnement et adhésion (individus)	20 \$
Abonnement et adhésion institutionnel (organismes)	30 \$

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :  
 Journal Droit de parole  
 266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2  
 (418) 648-8043  
[info@droitdeparole.org](mailto:info@droitdeparole.org)  
[www.droitdeparole.org](http://www.droitdeparole.org)



**Michel Yacoub**

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

**Conseiller en sécurité financière**

**Conseiller en assurances collectives**

505 14<sup>e</sup> Rue  
 Québec, Qc. G1J 2K8  
 Tél. : (418) 529-4226  
 Fax : (418) 529-4223

Ligne sans frais 1-877-823-2067

# Heureux d'être toujours en vie...

Par Gilles Simard

**Mariette Bernard**

La sémillante octogénaire de la paroisse Jacques-Cartier, dans St-Roch, a bien cru sa dernière heure venue quand l'ambulance a foncé pour l'amener à l'Hôtel-Dieu de Québec. « Ça faisait trois jours que je languissais chez-moi, desséchée, frissonnante et à moitié confuse, » lance cette fort sympathique dame, reconnue, dans les parages de la bibliothèque Gabrielle-Roy, pour sa gentillesse et sa bonne humeur. « N'eut été d'une voisine allumée, on m'aurait retrouvée morte et complètement déshydratée. » Incidemment, à l'hôpital, où elle est demeurée près de deux mois, on a tout de suite diagnostiqué une pneumonie sévère et on lui a fait de nombreuses transfusions en raison d'hémorragies abdominales.

« À un certain moment, au bout d'une journée, peut-être deux, je me suis vraiment sentie partir... Puis, j'ai vu un beau jardin fleuri et, de l'autre côté, mon frère Hermel (décédé) qui m'appelait. Finalement, je suis revenue du bon bord et le lendemain, j'ai appris que j'avais la fameuse légionellose... »

De fait, comme le lui confirmeront plus tard les autorités médicales, madame Bernard est passée à un cheveu de la mort. Elle ne doit d'être en vie qu'à son exceptionnelle constitution et à son formidable appétit de vivre. N'empêche, cette aventure aura considérablement chamboulé son existence. Ainsi, celle qui passait ses journées à trotter en ville et à visiter l'un et l'autre, doit maintenant composer avec d'importantes séquelles physiques et une autonomie réduite de beaucoup. En outre, elle a du faire son deuil de sa maison, sur de la Reine, et déménager ses pénates dans une maison pour personnes âgées, à Vanier.

La vénérable femme, qui aura passé près de deux mois à l'Hôtel-Dieu de Québec, se considère tout de même chanceuse d'avoir survécu. « Quand je suis sortie de l'hôpital, j'ai trouvé la ville tellement belle... J'en ai profité pour remercier le ciel de m'avoir donné encore un peu de répit. »

Madame Bernard, même si elle ne garde pas de rancune envers qui que ce soit, s'est déclarée tristement surprise en apprenant que la source de l'épidémie se trouvait dans la tour de refroidissement du Complexe Place Jacques-Cartier. « Imaginez! Un si bel édifice! Et dire que j'y allais à tous les jours... Quand j'ai appris ça, je suis devenue mal, les deux bras me sont tombés! »



Mariette Bernard

PHOTO MARC BOUTIN

**Jean-Denis Chouinard**

Jean-Denis Chouinard, un jeune soixantenaire de Saint-Sauveur, a vécu des heures particulièrement angoissantes quand il s'est retrouvé à l'urgence de Saint-François D'Assises. « J'avais une de ces fièvres, je brûlais littéralement, glisse l'homme en entrevue. C'est Gilles Moisan (ci-contre), un ami à moi qui venait tout juste d'avoir la légionellose, qui a appelé l'ambulance. C'était atroce! »

De fait, après quelques jours passés dans un espace dit de débordement, Jean-Denis a vu son état s'améliorer et a pu être transféré à l'un des étages. « Même là, raconte-t-il, j'étais encore paniqué. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait et j'avais vraiment peur de mourir. D'autant que je venais de subir une coronographie et que je pensais que tout ça était relié au cœur. Le pire, poursuit l'homme, c'est que personne - à part Gilles - ne savait que j'étais là. Même mes filles n'étaient pas au courant. »

Finalement, monsieur Chouinard quittera l'hôpital au bout d'une douzaine de jours, mais il gardera néanmoins de nombreuses séquelles. « J'ai des problèmes de mémoire et il m'arrive encore de me sentir très faible dit-il. Je n'ai vraiment plus le même entrain qu'avant la maladie. »

Enfin, tout en se disant extrêmement surpris quand il a appris quel édifice (Place Jacques-Cartier) était en cause, Jean-Denis Chouinard se dit sceptique quant aux enquêtes publiques.

« Je suis loin d'être certain qu'on connaîtra un jour toute la vérité Et ça, opine-t-il, c'est un gros manque de respect pour les gens qui sont morts, et pour ceux qui ont failli y rester! »



Jean-Denis Chouinard

PHOTO D-MAX SAMSON

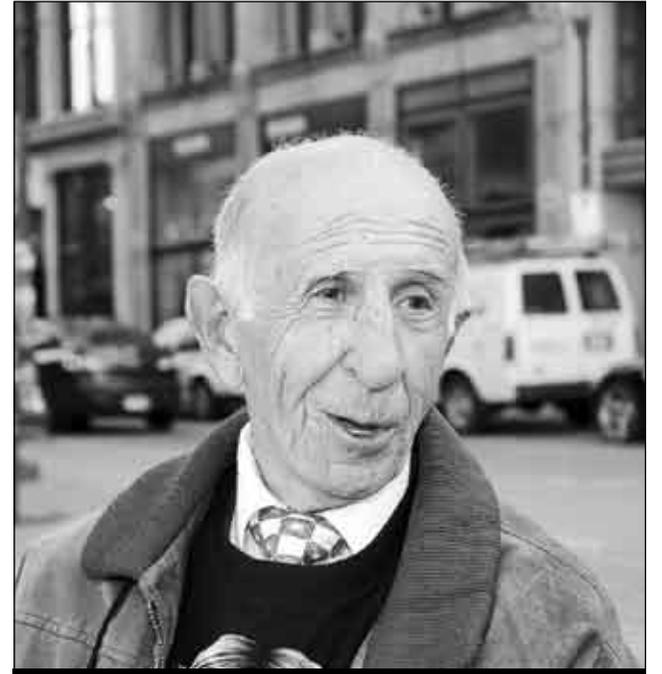
**Lucien Gagnon-Sénécal**

« Au début, rigole Lucien Gagnon-Sénécal, un citoyen de la rue Prince-Édouard, dans St-Roch, c'était tellement un mot nouveau, c' t'affaire-là, que j'appelais ça la libellose. »

N'empêche, cet homme de 71 ans, un orphelin de Duplessis, ne rigolait pas quand l'ambulance l'a amené d'urgence, à moitié inconscient, à l'Hôtel-Dieu de Québec. « Pendant un bon moment, j'ai pensé que j'avais fait une crise cardiaque. Puis, au bout de quelques jours, on m'a annoncé que c'était la légionellose. Là, dit-il, je suis resté bête en maudit. J'avais jamais entendu parler de c'te bébête-là. »

Le septuagénaire, qui a été retrouvé à moitié nu, grelottant et errant depuis trois jours dans son petit logement, sera hospitalisé pendant plus d'une semaine. Puis, les choses rentreront tranquillement dans l'ordre. « Mais, reprend le gaillard, je reste avec des séquelles en maudit! Imagine, j'ai perdu quatorze livres... J'ai perdu beaucoup de capacités, et puis de la mémoire, aussi. »

Parlant de la source de l'épidémie, l'homme n'en revient toujours pas. « Moi j'étais certain que c'était la White Birch, ou quelque chose comme ça. Place Jacques-Cartier? Jamais j'aurais pensé ça d'eux-autres, gronde le citoyen. » Quant à un recours collectif, Lucien demeure sceptique. « C'est tellement long, ces choses-là. Juste à voir le temps que ça a pris pour nous autres, les orphelins. S'il y a un recours, on va probablement le gagner, mais on va tous avoir le temps de mourir avant d'être payés. Anyway, ça me choque en crisse tout cette affaire-là. La Santé publique, Labeaume pis sa gang, je trouve qu'on a joué avec la vie du monde. »



Lucien Gagnon-Sénécal

PHOTO D-MAX SAMSON

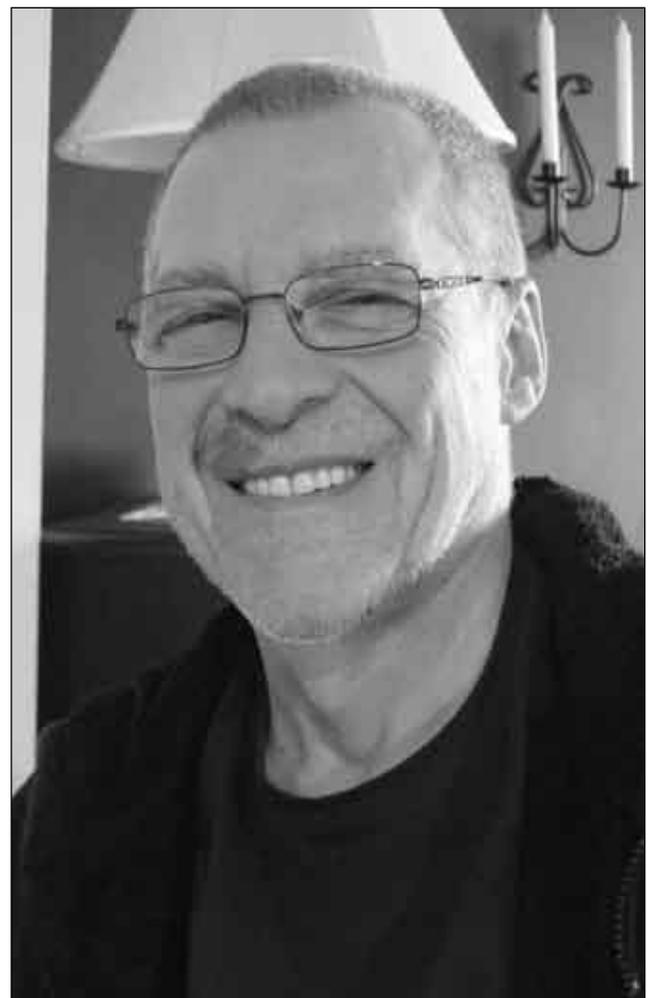
**Gilles Moisan**

Accablé par les mêmes symptômes que les trois autres, Gilles Moisan, 61 ans et domicilié dans St-Roch, a passé plus d'une semaine à l'Hôtel-Dieu de Québec. « Moi aussi, j'ai failli mourir, lance-t-il. Quand je suis sorti, ça allait pas trop mal, mais maintenant, ça ne va plus du tout, » de poursuivre l'homme qui tripote sa cigarette sans arrêt.

En effet, lui qui était presque rayonnant à sa sortie, a vu son humeur chuter dramatiquement depuis quelques temps. « Je suis hanté par des idées suicidaires, j'ai un problème de santé mentale, et je suis certain que la maladie l'a aggravé. Maudite légionelle... » jure-t-il.

Par ailleurs, lui non plus, n'aurait jamais pensé qu'on trouverait les souches (de bactéries) coupables à Place Jacques-Cartier.

« Partout sauf là! » s'exclame le citoyen qui déclare n'avoir confiance ni aux autorités de la Ville, ni à celles de la Santé publique pour faire une autopsie de l'épidémie qui soit transparente. « Ils ont essayé de ramener la maladie aux seuls citoyens qui avaient des problèmes pulmonaires ou qui étaient vieux. On est-y des valises, nous autres?... »



Gilles Moisan

PHOTO GILLES SIMARD

## Gestion de crise

# Un lamentable échec !

Par Gilles Simard

**Des autorités locales qui se chamaillent, une enquête publique qui stagne, une Sécurité publique qui tarde, une bactérie croupissante qui papillonne et frappe à mort, un cafouillis administratif sans borne, une information qui ne circule pas, j'avais l'impression, en regardant au ralenti les images de cet été, de revoir un mauvais film de charlots. Du grand guignol, avec un directeur (Dr Gilbert) de la Santé publique qui s'excuse presque de faire son job, un maire Labeaume revenu de vacances qui aboie et qui ne sait plus trop qui mordre, des gestionnaires d'édifices (CSQ, SIQ...)\* qui lavent tous plus blanc que blanc, des politiciens (au sujet d'un certain rapport de 1997) qui n'ont jamais rien vu, rien entendu (tiens!), tout ça sur fond de colportage de rumeurs avec en arrière-plan un public d'abord sage et bon enfant, devenu progressivement plus soucieux et plus méfiant puis, bouleversé et atterré. Des gens finalement, qui se sont sentis laissés pour compte, et que l'apathie et l'incurie auront mis k.o. pour le compte. Une grossière tragi-comédie d'erreurs en somme, qui prouve, s'il fallait encore s'en étonner, que la population de Québec est vraiment mal protégée en cas de crise majeure. Très mal, même!**

Évidemment, on objectera la ouateur de la canicule, la vie au ralenti pendant les vacances d'été qui se prolongeaient, les élections plutôt mal venues qui se pointaient... N'empêche! On aurait du savoir beaucoup plus tôt - puisque on avait le nez dedans - qu'autour du 320 St-Joseph-Est, au centre-ville de Québec, la mort rôdait, tapie dans l'eau d'une tour de refroidissement.

Pour un, à l'instar des centaines de personnes qui fréquentent quotidiennement le Complexe Jacques-Cartier et la bibliothèque Gabrielle-Roy, et aussi parce que je connaissais personnellement plusieurs des victimes, j'ai été complètement soufflé en apprenant que la chose, la légionella pneumophila se terrait là. Sur le toit. Bêtement. Là, dans l'eau sale de cette même tour que les représentants de la CSQ s'évertuent encore à nous présenter comme le nec plus ultra de l'asepsie carabinée.

« Écoutez, ça nous coûtait 300 dollars par semaine pour la faire nettoyer cette tour-là... On aurait quasiment pu manger dedans! » Ben voyons! Un peu aussi ce que nous ont répété tous ces gestionnaires d'immeubles patentés, véritables Monsieur Net et Madame Blancheville, outrés par les questions légitimes des médias, et qui ont tous répété à satiété qu'ils n'avaient pas à faire de test de légionellose, puisque leurs systèmes de refroidissement étaient la propreté même. Du rutilant! Du hors norme! Du clinquant!

Non mais. Avec plus de 180 victimes (déclarées) et 13 décès (connus) comment, effectivement, avons-nous seulement osé douter?

### Des questions troublantes...

Trêve d'ironie, j'ai hâte au rapport (dont la parution a été remise à plus tard) de la Santé publique. Entre autres, et même si je sais à l'avance qu'il en sera peu question, je voudrais comprendre pourquoi on a mis si longtemps à commencer l'opération de désinfection (trois semaines), sitôt les premiers cas de légionellose connus. En comparaison pourquoi, en 1996, lors de la première épidémie de légionellose, a-t-on mis si peu de temps - à peine huit jours - pour trouver l'édifice coupable, à Place-Québec?\*

J'ai hâte de savoir, aussi, si on mettait les bons produits et le bon dosage, au 320 St-Joseph-Est... Comme le disait monsieur Murray, un spécialiste du privé, on a beau mettre ce qu'on voudra dans l'eau, il faut savoir ce qu'on cherche, si on veut savoir ce qu'on veut trouver! De même, toujours selon l'expert, quand on est sous l'effet de la canicule, il faut mettre le bon dosage, sinon on aura droit à un méchant bouillon de culture!\* Ce qui ramène à cette sous question: est-ce que le personnel d'entretien de l'édifice de la CSQ, si minutieux était-il, avait les compétences re-

quises et souhaitables pour opérer dans un tel contexte? Idem pour le personnel des dizaines d'édifices publics qui jalonnent les grandes artères de la ville. Avait-on les bons produits, le bon dosage? Avait-on les compétences requises?

Par ailleurs, j'aimerais bien savoir pourquoi ça aura pris autant d'essais, jusqu'à trois, avant d'avoir la pleine collaboration de nombreux propriétaires privés de la Basse-ville. Aurait-on pu les contraindre de bien désinfecter leurs tours autrement que par d'inoffensifs formulaires bien gentilles et bien propres? A-t-on seulement pensé à essayer par d'autres moyens plus contraignants, poursuites ou pas? Le maire de Québec - qui se plaisait à rouler des mécaniques devant les médias - a-t-il vraiment bien assumé son rôle de premier protecteur des administrés?

Enfin, qu'est donc devenu ce rapport de 1997, émanant du Centre de Santé publique de l'époque, et qui recommandait expressément au gouvernement du Parti québécois de créer un registre des tours de refroidissement? Tabletté, oui, mais dans quel rayon de quelle officine aurait-on pu oublier un si précieux outil? L'aurait-on lui aussi égaré dans quelque enveloppe suspecte?

### Une gestion de crise lamentable!

En réalité, le moins que l'on puisse dire, c'est que la gestion de la crise de la légionellose aura été des plus lamentables. J'en veux pour preuve toutes ces hésitations, ces bavures et ces maladroites de la Santé publique, mais surtout, son incompétence notoire au regard d'une information qu'on aurait souhaité utile, pertinente et adéquate par rapport au drame vécu.

Je pense ici à tous ces gens, gravement atteints et mal en point, qui faisaient le 8-1-1 et qui se faisaient dire de prendre des cachets de Tylenol (!). Je pense à tout ce monde qui cherchait des renseignements sur les symptômes de la maladie, mais qui ne savait jamais à quel guichet s'adresser. Je pense à Chloé (prénom fictif), une amie infirmière du CLSC Basse-ville, qui déplorait que la Santé Publique et le MSSS aient mis si longtemps à leur donner un minimum de matériel pour mieux rassurer leurs clients.

Parlant de rassurer, je revois ces dirigeants d'entreprises logeant au Complexe Jacques-Cartier, et qui déploiraient l'absence d'intervenants compétents pour rassurer leurs employés, et ce, une semaine après l'identification de la source.

Autrement, parlant de la turpitude des choses, et comme quoi l'exemple ne vient pas toujours d'en haut, j'ai toujours en mémoire les paroles de Marcel (prénom fictif), un employé du Centre qui, parlant des habitués des lieux, me disait avoir passé la majeure partie de son temps à tranquilliser les habitués des lieux. « Imagine, dit-il, quand j'ai su que c'était ici. J'avais de la peine pour eux autres. Et je me sentais franchement désolé pour

## Quelques dates et chiffres

- **Le 17 juillet 2012**, on recense officiellement les premiers cas de légionellose à Québec.

- **Le 22 août**, le directeur de la Santé publique confirme un 4ème décès, celui de monsieur Claude Desjardins, 64 ans, domicilié à St-Sauveur. Solange Allen, sa veuve, entreprendra quelques jours plus tard des démarches pour que l'on fasse une enquête publique.

- **Le 30 août**, le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil demande une enquête publique. On dénombre maintenant 151 victimes, dont neuf qui sont décédées.

- **Le 19 septembre**, la DRSP annonce que le Complexe Jacques-Cartier (320 St-Joseph-Est) serait probablement le principal responsable de l'écllosion. On ferme aussitôt les tours de ventilation.

- **Le 10 octobre**, la DRSP annonce la fin officielle de l'écllosion de légionellose à Québec.

- **Le 22 octobre 2012**, la DRSP demande un délai de quelques semaines pour compléter son rapport.

- **Le 4 mars 2013**, début de l'audience du coroner.

tout ce monde-là! »

Enfin, j'ai encore en tête l'image flamboyante de feu mon ami Jean-Paul, 75 ans, un barbier bénévole émérite et un bénévole professionnel plein de mérites, aussi connu que Barabas à l'intérieur du Centre, et qui est mort foudroyé par une crise cardiaque et une double pneumonie un peu avant les débuts « officiels » de l'épidémie. Évidemment, il n'y a pas eu d'autopsie, mais je serai toujours envahi par un profond doute. Au fait, il y en aurait combien des comme Jean-Paul dans toute cette saga? Vivement l'enquête de la coroner Rudel-Tessier pour faire un peu de lumière!\*

Chose certaine, l'image publique des autorités de la Ville, de la Santé et de la CSQ en ont pris pour leur rhume (!) et il faudra bien plus qu'une tour à 16 étages et quelques Tylenol pour faire passer le mal de bloc qui nous habite depuis! \*

\* CSQ, SIQ... : La Centrale des syndicats du Québec est propriétaire majoritaire (avec la Ville) du Complexe Jacques-Cartier, et c'est à elle qu'incombe l'entretien des lieux. La Société Immobilière du Québec gère quelques 35 édifices - Gare du Palais, édifice Marie-Guyart, etc. - répartis sur le territoire de la ville de Québec.

\* Place-Québec : En 1996-97, lors de la première épidémie de légionellose, quelque 13 personnes contractèrent la maladie et au moins une en mourut. La source de l'épidémie se trouvait dans l'une des tours de Place Québec, à la Haute-ville.

\* Bouillon de culture : Jacques Murray est vice-président technologie chez Produits chimiques Magnus, une entreprise spécialisée dans les systèmes de refroidissement.

\* Formulaires propres : Fin juillet, des envois postaux sont faits auprès des 2,700 proprios de tours, et seulement 40 formulaires sont retournés.

\* Rudel-Tessier : L'enquête de la coroner Catherine Rudel-Tessier - qui doit faire suite au rapport de la Santé publique - est prévue pour le début de l'année 2013.

\* La tour de 16 étages est un projet de la CSQ.



L'arrière du Complexe Jacques-Cartier, à l'angle des rues du Roi et Dorchester.

PHOTO MARC BOUTIN



## QUAND IL SERA TEMPS DE LA CHANGER, IL SERA ASSEZ GRAND POUR LE FAIRE.

Les ampoules à DEL homologuées ENERGY STAR® :

- une durée de vie 25 fois plus longue que celle des ampoules à incandescence ;
- une économie d'énergie de 80 % par rapport à ces mêmes ampoules.

Jamais économiser l'énergie n'aura été aussi avantageux.



[hydroquebec.com/del](http://hydroquebec.com/del)



**AMPOULE À DEL**

**10\$** de rabais à la  
caisse par ampoule  
chez les détaillants  
participants.

Offre valide du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2012.

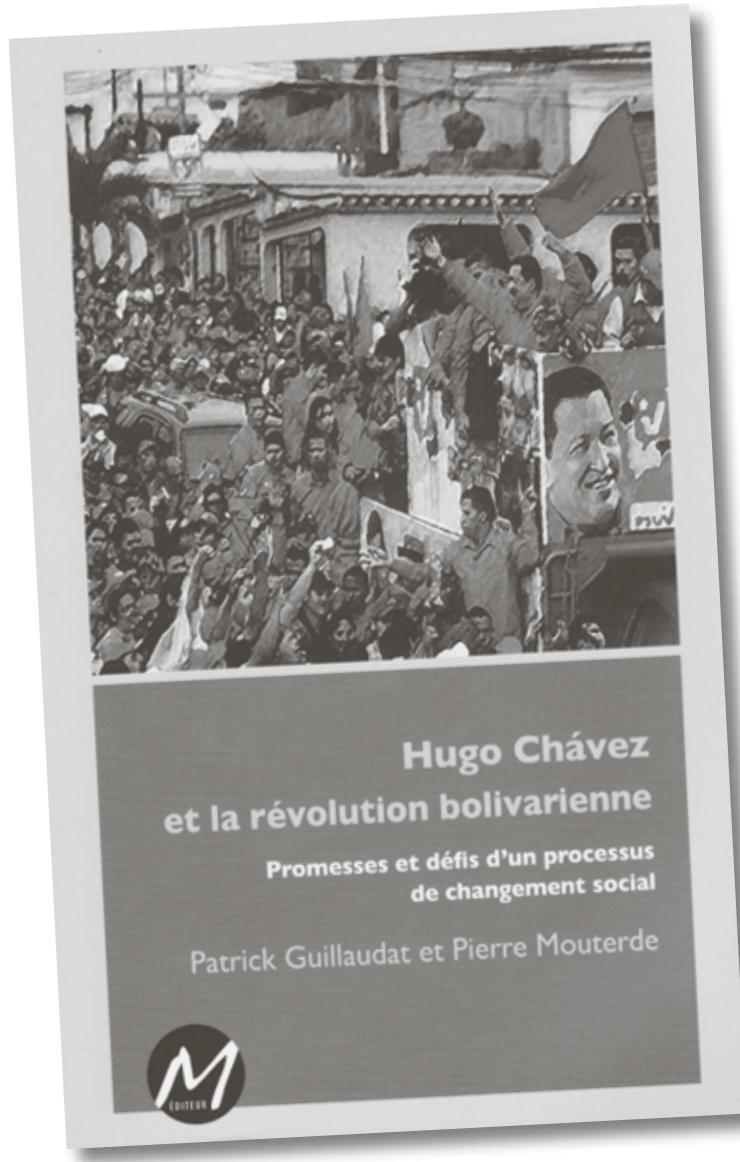
 **Hydro  
Québec**

## Lancements au Babylone



André Frappier et Bernard Rioux, auteurs du livre *Le printemps des carrés rouges* ainsi que Pierre Mouterde lors du lancement de leurs ouvrages respectifs, le 24 octobre dernier.

PHOTOS JEAN-PIERRE ROY



## Trop endetté ?

L'ACEF de Québec tient à vous informer que vous pouvez relever le Défi Crédit lancé par la Coalition des associations de consommateurs du Québec dont elle est membre!

Le 23 octobre, la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) a lancé la toute 1re édition du Défi Crédit. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la 9e campagne Dans la marge jusqu'au cou!

### Qu'est-ce que le Défi Crédit?

Sous le thème « Je suis endetté mais je me soigne! », le Défi Crédit vient encourager les consommateurs à passer à l'action et à prendre en main leur santé financière. Chaque participant reçoit une trousse pour l'aider à remettre sur pied ses finances personnelles et à prévenir l'endettement.

Ça vous dit? Inscrivez-vous en ligne! Vous courrez la chance de remporter un prix: 500\$ d'Épargne Placements Québec ou l'un des dix bons pour des besoins essentiels, d'une valeur de 50 \$. Le Défi Crédit se déroule du 23 octobre au 7 décembre 2012.

### Information supplémentaire

Les associations de consommateurs espèrent que le Défi Crédit contribuera à changer les comportements des consommateurs en matière d'utilisation du crédit et à briser les tabous entourant l'argent.

L'Office de la protection du consommateur a collaboré à la réalisation de la campagne Dans la marge jusqu'au cou!, organisée par la CACQ. Vous pouvez obtenir plus d'information sur le Défi Crédit et sur les activités de la campagne en visitant le site Web Dans la marge jusqu'au cou.



## Une autre histoire du Québec ?

Par Malcolm Reid

Un peu partout, on se demande comment enseigner l'histoire aux jeunes. Une culture - tiens, la québécoise... ou n'importe quelle autre! - se forme, spontanément, évolue spontanément.

Mais les ministères d'éducation du monde contribuent un important morceau à l'histoire qui, lui, est officialisé, décidé, légiféré. Le Québec a JE ME SOUVIENS sur ses plaques. Mais si les vieux se souviennent des Saints-Martyrs-Canadiens et de sainte Katéri Tekakwitha, et les jeunes rejettent tout ça? Les jeunes sont plus enclins à se souvenir des grèves d'Asbestos, de Murdochville, et du carré rouge du printemps dernier?

### Comment trancher?

Un tournant en histoire québécoise vers 1965, quand Léandre Bergeron a publié son Petit manuel de l'histoire du Québec. Un fameux bouquin, qui disait, par exemple que l'histoire sociale, d'une grève, d'une coutume sociale, d'un sexe qu'on classait autrement comme le deuxième sexe, c'était de la très importante histoire. De l'histoire pour alimenter la lutte.

Aujourd'hui, Fernand Foisy arrive avec une histoire du Québec en bande dessinée qui est dans le sillage de celle de Léandre Bergeron.

Fernand Foisy a côtoyé Michel Chartrand dans le mouvement ouvrier. Il en a fait son héros. Il a publié plusieurs livres sur le style et les actions de Chartrand dans les années de la Révolution tranquille.

C'est pourquoi, tout en appréciant l'esprit flyé de son histoire en BD - scénarisé par lui et dessiné par mademoiselle Carey Chan - je suis un peu surpris de le voir si léger. Si prompt à tourner des enjeux importants en gags. Mais flyé? Oui, ça l'est, Fernand!



Extrait du livre *Le Québec, la vraie histoire!*

DESSIN CAREY CHAN

**Texte : Fernand Foisy**  
**Dessins : Carey Chan**  
**Le Québec, la vraie histoire!**  
**L'histoire d'un p'tit peuple ben accommodant...**  
**Tome 1 - Du Big Bang à 1920**  
 Les éditions du pays montant  
 Saint-Sauveur Québec 2012

# Un nordicophile fait l'éloge du ballon-balai

Par Marc Boutin

**La nordicomanie et l'amphithéâtre qui font rage à Québec me rendent tout simplement dingue. Attisées par la mairie et par les radios poubelles, les germes porteurs de ces deux maladies épidémiques se propagent depuis des années comme la misère parmi les pauvres, sans rencontrer d'antidote sérieux ou de germe prédateur, autre que le sympathique Denis De Belleval. Le texte qui suit propose une modeste cure à la nordicomanie ambiante: l'amour de ce sport de plein air qu'est le ballon-balai tel qu'il se pratique sur la patinoire extérieure du parc de l'Esplanade, rue D'Auteuil.**

## Et pousse la poque...

Abordons la question du point de vue économique. Voici un scénario comptable (chiffres de 2012) réaliste du retour appréhendé des Nordiques sous le ciel de Québec. Quarante-deux soirs par année, dix-sept mille Québécois vont payer, chacun et chaque soir, en billets, en stationnement, en transport, en temps perdu, en malbouffe, en bières et en matériel promotionnel, une moyenne de 100 \$ pour assister à une partie de hockey. Il s'agit là d'un chiffre très conservateur qui ne tient compte ni du coût du voyage que feront plusieurs amateurs des régions éloignées, ni des dépenses d'après-match.

C'est donc, minimalement, 1 700 000 \$ par partie, et autour de 75 millions \$ par année, que les fervents nordicophiles devront déboursier pour voir de près trente pousseux de poque et tapocheurs de service (qui, pour la plupart, n'auront que peu de liens avec la Ville de Québec) pousser la poque contre trente autres pousseux et tapocheurs (qui auront peu à voir avec la ville qu'ils prétendent représenter) dans un spectacle de la plus haute insignifiance, quand on y réfléchit deux minutes.

Dix sept mille personnes bien assises à se laisser engraisser, à boire dans leur loges corporatives en brassant des affaires suspectes, à faire la vague au son du tambour de Max Gros-Louis et à attraper des maladies mentales et physiques avec la coupe en tête, tandis qu'en bas dans l'arène, 60 millionnaires donneront leur 51% en faisant semblant que c'est important, en faisant semblant de ne pas s'aimer, en faisant semblant de ne pas mourir de rire. Un gros divertissement bas de gamme.

Tout ça sans compter les centaines de milliers de fanas à la maison, écrasant leurs prostates sur des sofas de chez Tanguay en mangeant des nachos, les yeux rivés sur leur téléviseur à gober des pubs de malbouffe et de gros chars et qui, à la fin de chaque période, iront tous pisser leur bière en même temps. Les égouts de banlieue vont déborder et, foi de Surprenant, ça va coûter cher pour augmenter la capacité du système.

Tout ça sans compter le prix de construction de l'amphithéâtre qui - on peut parier la-dessus - va coûter pas mal plus que le 400 millions prévus (à cause des ingénieurs, des architectes, des intermédiaires corrompus)

et dont la facture, selon la rumeur, ne sera assumée ni par PKP, ni par les joueurs millionnaires - eux-mêmes « barrés dehors » par les temps qui fuient, comme dirait Jean Dion - mais bien par vous même, chers lecteurs.

Enfin, tout ça sans compter le coût des soins de santé associés aux accidents de circulation, aux commotions cérébrales qui rendent fou et aux effets pervers de la malbouffe et de la surconsommation en général.

## Et roule le ballon...

Cela dit, j'aime beaucoup le hockey, ce sport dont le principe de base, aujourd'hui bafoué, est de jouer dehors. Deux conditions pour moi s'imposent: il faut que je sois moi-même sur la glace et, comme le veut notre merveilleux système de santé, la participation doit être total gratis pour tout le monde tout le temps.

Alors, quand j'ai vu le prix de l'équipement pour le hockey et celui du temps de glace dans les arènes, j'ai opté pour le ballon-balai, le vendredi soir à 21 h, sur la patinoire de l'Esplanade dans le Vieux. On s'y rend à pied sans autre équipement que nos hardes de tous les jours. Le Comité populaire fournit ballons et balais, la Ville l'éclairage et les buts. Et tous, sans discrimination d'âge, de sexe ou d'aptitude, sautent sur la glace, se divisent en équipes et font rouler le ballon.

Les quelques spectateurs qui, au hasard d'une marche dans le Vieux, s'arrêtent pour apprécier, constatent d'emblée que le spectacle est tout aussi insignifiant que celui de la Ligue nationale. Mais le plaisir qu'on prend à se toucher sans que ça fasse mal et à compter des buts sans tenir compte du pointage semble contagieux. Les curieux sont invités à se joindre sur le champ aux ballon-balayeurs.

La plupart acceptent pour se réchauffer. Une fois sur la glace, des personnes seules, des couples, voire même des familles entières de Français, d'Allemands, d'Étatsuniens, de Japonais et jusqu'à des banlieusards se laissent séduire par la frénésie. Ils y prennent goût, quelquefois au point de revenir la semaine suivante.

À la fin, on se retrouve tous autour d'un pot, épuisés, à se demander comment il se fait qu'il n'y ait pas plus de participants. Et on se permet de rêver... peut-être que si la Ville de Québec mettait autant de sous dans la promotion du plein air gratuit pour tous qu'elle en met dans l'érection d'un amphithéâtre géant qui, somme toute, sera un cadeau à l'entreprise privée, peut-être que...

## Soyons fiers

Depuis le départ des Nordiques, il y a 17 ans, c'est 1.3 milliard de dollars que la population de Québec a soustrait de la sacoche des pousseux de poque de la Ligue Nationale et des maîtres Aubut de ce monde. Soyons fier de cet accomplissement que notre maire mégalomane cherche par tous les moyens à nous faire oublier. C'est à PKP et à ses futurs pousseux de poque qu'il aimerait refiler le magot. Dans le sport comme en santé, avec le privé on se fait fourrer.



Patinoire de l'Esplanade, rue d'Auteuil

PHOTO MARC BOUTIN

# L'obsolescence programmée : les stratégies de l'industrie

Par Benoît Gagné

Ce texte fait suite à la contribution d'Estelle Richard dans le Droit de parole de juin dernier sur cet important sujet. L'obsolescence est traitée ici à l'amont, c'est-à-dire sous l'angle des stratégies utilisées pour produire des objets à durée de vie restreinte. Le phénomène n'est pas nouveau, mais les ressources de la technologie lui confèrent une redoutable efficacité. On connaît la suite : péremption rapide de l'objet - mise au rebut - nouvel achat... Bref, production de déchets et gaspillage de ressources. L'argument souvent invoqué à l'effet qu'un remplacement rapide de l'objet serait nécessaire pour financer le développement et la recherche peine à masquer la motivation première : la maximisation du profit.

Plusieurs stratégies sont utilisées par les industriels en vue d'une péremption rapide de leurs produits. En voici quelques unes.

L'abandon de la fabrication et la non-disponibilité des pièces

Lorsqu'un manufacturier décide d'arrêter la produc-

tion d'un item spécifique pour en commercialiser aussitôt un autre légèrement différent, cette succession rapide rend difficile, sinon impossible, tout entretien ou réparation. Un exemple personnel : j'achète une caméra numérique Canon en 2008. La portière de plastique, qui donne accès à la carte mémoire, se brise deux ans plus tard. L'agent de la compagnie à qui je téléphone en vue de la remplacer m'explique le plus naturellement du monde que ce modèle a été fabriqué de mars 2008 à mars 2009, pour être ensuite remplacé, et qu'il est par conséquent impossible d'obtenir une quelconque pièce de rechange.

## La multiplication d'éléments incompatibles

J'ai déjà eu devant moi quatre rasoirs électriques Philips à têtes rotatives. Même couleur, même forme, même dimension. Tous interchangeables, à première vue. Un examen plus attentif montra toutefois qu'aucune des têtes de rasage ne pouvait s'installer sur un autre appareil. Elles avaient toutes le même diamètre, mais chacune différait par de minuscules détails liés à l'insertion sur

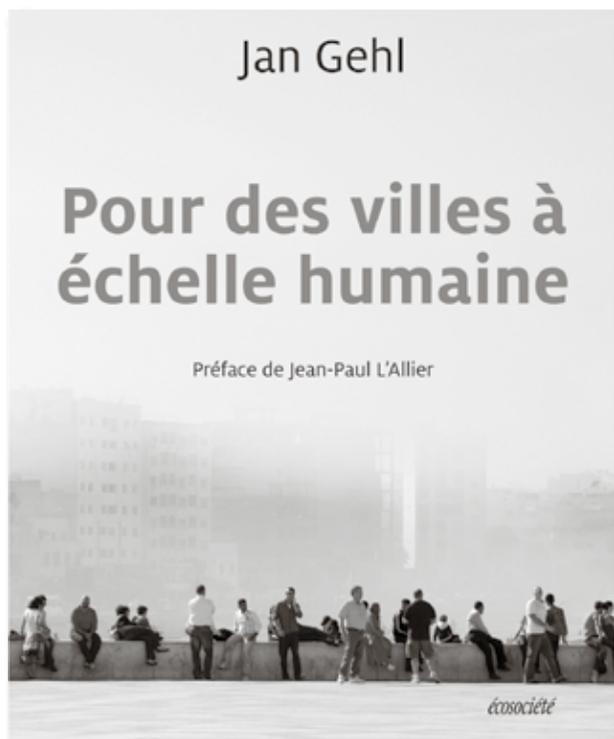
l'axe de rotation. Aucun transfert n'étant possible, il fallait passer à chaque fois par la compagnie. De la même façon, plusieurs modèles de téléphone mobile ne fonctionnent qu'avec une batterie et un chargeur spécifiques. Leur remplacement implique de recourir au matériel de la compagnie, vendu à un prix exorbitant, si bien que des appareils fonctionnels se retrouvent au rebut.

## L'arrêt programmé du fonctionnement

Un exemple bien connu est celui d'imprimantes d'ordinateur équipées d'une puce qui commande un arrêt de fonctionnement au-delà d'un certain nombre de pages imprimées. En ce qui a trait aux cartouches elles-mêmes, plusieurs sont munies d'une puce générant un message « cartouche vide » alors qu'il reste encore de l'encre ou de la poudre.

Il y a fort à parier que des stratégies similaires -ou de nouvelles- vont s'appliquer dans les prochaines années. De nombreux produits à remplacement rapide seront mis en marché. Leur design sera accrocheur, leur publicité bien ciblée. Serons-nous vigilants ?

## Repenser l'espace urbain



**Jan Gehl**  
**Préface de Jean-Paul L'Allier**  
**Pour des villes à échelle humaine**  
 Écosociété  
 Année : 2012  
 212 pages – 23 \$

Aller au travail à pied ou en vélo sans risquer de se faire écraser, marcher le long d'une rue bordée d'arbres et de façades attrayantes, s'arrêter pour lire sur une place publique et y croiser des amis par hasard, voilà à quoi pourrait ressembler une ville à échelle humaine. Mais l'architecture et l'urbanisme accordent encore trop souvent la priorité à la circulation automobile et à la construction de gratte-ciel isolés de leur environnement, négligeant par le fait même la fonction de l'espace urbain comme lieu de rencontre pour les citoyens.

Pour faire face aux défis écologiques et démographiques du XXI<sup>e</sup> siècle, Jan Gehl propose de replacer l'humain au centre des préoccupations de l'urbanisme. Dans ce livre visionnaire, jalonné de nombreuses illustrations et photos du monde entier, il présente des pistes d'action concrètes pour aménager des villes animées, sûres, durables et saines en mettant l'accent sur les déplacements à pied ou en vélo et le renforcement de la vie urbaine.

Jan Gehl a développé des outils de diagnostic et des solutions pour « guérir » la ville malade de l'idéologie moderniste et du tout-à-l'auto. Pour que les architectes et urbanistes pensent la ville pour les gens qui y vivent, ils devront se mettre à leur niveau : retourner à une petite échelle, avec des hauteurs raisonnables, des rues attrayantes, des places, des lieux d'échanges, limiter les obstacles aux piétons et aux cyclistes etc.

Cette entreprise fait non seulement appel aux décideurs publics, elle exige aussi la participation active de la société civile et ne nécessite pas d'investissements majeurs. C'est un projet à la portée de toutes les villes, celles du Nord comme du Sud, visant à créer du bien-être collectif. Comme l'écrit Jayne Engle-Warwick, du Centre d'écologie urbaine de Montréal, « des espaces urbains de qualité contribuent à l'avènement d'une société durable, ouverte et démocratique ».

## Prendre conscience, puis décider de rompre

Le fonctionnement du monde se nourrit de notre consentement, le plus souvent implicite et inconscient. Tout comme nous nous habituons insensiblement à l'inacceptable... Jusqu'à l'irruption soudaine des formes diverses de l'indignation. Ne serait-il pas temps de rompre? De retirer notre consentement et d'agir dès maintenant pour construire cet « autre monde possible »?

Voilà ce à quoi tente de répondre Dominique Boisvert dans ce livre. Comment en vient-on à prendre conscience que la rupture devient plus que nécessaire avec l'état du monde dans lequel nous vivons? Quelles sont les causes de notre soumission et de notre consentement? Quelles sont les sources du pouvoir et comment s'articule notre adhésion (in)volontaire au discours dominant? Prendre conscience, puis décider de rompre. Voilà l'amorce.

À partir de là, comment opérer concrètement cette rupture? Comment rompre? Et de quoi? Pour nous aider à y voir plus clair, Dominique Boisvert passe en revue une série de thèmes et d'institutions à travers lesquels il est possible d'appréhender de nouveaux rapports au monde. Argent, vitesse, propriété, guerre, individualisme, compétition, (sur)consommation, travail, technologie... autant de thématiques, parmi d'autres, sur lesquelles se penche Dominique Boisvert. Ne craignant pas d'en appeler à l'utopie, Dominique Boisvert n'en demeure pas moins lucide en relevant les écueils qui ne manqueront pas de se présenter dans ce chemin à défricher. Mais espérant par-dessus tout, il montre que plusieurs expériences d'hier et d'aujourd'hui permettent de dessiner les contours de la voie à suivre et constituent les fondations sur lesquelles bâtir.

Que faire pour ne pas désespérer? À cette question existentielle qui taraude nombre de nos concitoyens, Dominique Boisvert insuffle une bonne dose d'optimisme et de détermination. Il donne ainsi corps au cri que tentent de faire entendre les « indignés ». Parce que la rupture est aussi le premier pas nécessaire vers une ouverture.



**Dominique Boisvert**  
**Rompre! Le cri des « indignés »**  
 Écosociété  
 Collection Résilience  
 Année : 2012  
 108 pages – 10 \$

## Renauderie

# Le chantier de construction

Par Renaud Pilote

On l'aura souvent fait remarquer, personne ne semble y travailler. N'empêche, cet immeuble, ce quartier, cet aqueduc ont bel et bien été bâtis, et la seule pensée qu'une ville n'est finalement que la somme de tous ses chantiers de construction passés a de quoi scier en deux quiconque fait s'y attarder son imagination. Au juste, qu'est-il advenu de cette tradition chez les briqueteurs de maçonner l'année de construction en haut des frontispices? Peut-être cela les laissent-ils rêveurs eux aussi, retardant encore un peu plus une échéance déjà repoussée. C'était pourtant sympathique. Oh, attendez! Les entendez-vous marteau-piquer au loin en ce moment, suivi de cet élégant bruit de ferraille tombant sur le sol? Ils doivent donc s'affairer à quelque chose, après tout...

C'est qu'avec ces commissions, ces collusions, ces corruptions, bref, tous ces mots en c-ons qui régissent les chantiers de construction, je me suis mis cette année à porter attention à leur fonctionnement. D'abord on constate qu'ils se donnent de longs délais : « de mars à décembre » est-il écrit en bordure de chantier. Ensuite, on s'aventure à suivre les détours proposés par une série de pancartes oranges qui ont été minutieusement placées, déplacées et replacées lors des mois de mars et d'avril, manœuvres essentielles et sans lesquelles les travaux n'ont hélas pas pu commencer. Au mois de mai, ça s'active dans la joie : machinerie lourde, larges tuyaux de bétons, légions de conteneurs et cônes fluorescents jonchent désormais un sol de plus en plus profond tandis qu'en juin, on a affaire à un barouettage de garnotte digne des plus prestigieux carrés de sable. Juillet-août, ça ne sert à rien, sinon clôturer tout ça pour partir en vacances avec la famille (ou des amis de la famille) la conscience tranquille.

L'enthousiasme ne règne pas au retour cependant, septembre est pluvieux et les chenilles s'enlisent. Pendant que les patrons expliquent leurs méthodes de travail à la métropole, les ouvriers se sentent soudain moins concernés par les canalisations à installer. L'argent détourné et dévoilé au grand jour leur a levé le cœur, si bien qu'en octobre, il n'y est plus et on constate que certains d'entre eux désertent le chantier, d'où cette flagrante absence de progression du projet de développement. Il restera à voir si novembre et décembre sauront rattraper le temps perdu pour achever l'édification dans les délais. Personnellement, j'ai bon espoir car il n'y a pas de hockey et les boys rechigneront moins à faire du temps supplémentaire. Au pire, on dépassera un peu pour permettre d'apposer « 2013 » comme touche finale en haut du chef-d'œuvre. 2012 a été une dure année pour les chantiers de constructions : on comprendrait qu'ils veuillent ainsi l'oublier.



## 12 NOVEMBRE

### Le film Trou Story Projection-discussion

La présentation du film de Richard Desjardins et de Robert Monderie sur les profits réalisés au Canada par les compagnies minières et leur impact sur l'environnement suivie d'une discussion animée par Christian Simard. À la bibliothèque Gabrielle Roy, salle polyvalente, 3e étage D'autres projections de Trou story auront lieu le 13 novembre à 14h, le 14 novembre à 18h30 et le 15 novembre à 14h.

## 12 NOVEMBRE

### Soirées causeries sur la simplicité volontaire (JQSI)

Sujets de discussion choisis le soir même. Activité gratuite, organisée par le Groupe de simplicité volontaire de Québec, ouverte à tous et sans réservation. À 19h au restaurant Le Commensal, 860 St-Jean à Québec (près du Carré d'Youville).

## 13 NOVEMBRE

### Le Congo: Conflit oublié? (JQSI)

Vous voulez savoir d'où provient en partie votre téléphone portable? Vous voulez en apprendre plus sur la situation au Congo? Depuis 1998, des millions de femmes et d'enfants ont été torturés dans ce pays. Le potentiel de ce pays y est pour beaucoup. Il est temps d'agir et de s'informer sur cette réalité trop souvent oubliée! Conférence-échange, dans le cadre des Journées québécoises pour la solidarité internationale (JQSI), organisées par Carrefour Tiers-Monde et le groupe de jeunes de Développement et Paix de l'Université Laval! Invités: Mudzo, originaire du Nord Kivu du Congo et Marie Katagondwa, originaire du Sud Kivu, qui parlera d'un projet en lien avec la situation au Congo. À 19h à l'Université Laval. Pavillon Charles-Dekoinck (1030 rue des Sciences humaines), Local 3470. Gratuit! Contact: Serge Gagnon: 418-683-9901

## 14 NOVEMBRE

### Le surréalisme: un art né de la révolte

Cours gratuit, animé par Chantale Pilon de l'Union des savoirs populaires du Québec. Introduction aux fondements de la pensée développée par le mouvement surréaliste. Deuxième de quatre séances. 17h30, gratuit. Au bar-coop L'Agité: À 17h30 au 255 Rue Dorchester, à Québec

## 14 NOVEMBRE

### Parle pas de t'ça!

théâtre sur la santé mentale. Quatre personnes expriment qu'ils ne sont pas des diagnostics, mais bien des personnes. 19h30 au Tam-Tam Café, 421 boul. Langelier (coin Charest). Entrée: contribution volontaire. Réservations: (418) 525-6187 poste 225.

## 13 NOVEMBRE

### Le végétarisme: atelier de démystification

Une présentation de différentes alternatives à la viande dans un repas nord-américain classique et une discussion interactive sur le végétarisme. De 19h à 21h, au 798, 12e rue (locaux de Craque-Bitume). Formatrices invitées: Catherine Côté, Salwa Gharmoul et Catherine Turcotte. Contribution volontaire.

## 15 NOVEMBRE

### Le pardon: un poids ou une libération?

Peut-on ou doit-on toujours pardonner? Avec Johanne Arsenault, intervenante communautaire. De 3h30 à 16h au Centre des femmes de la Basse-ville, 380, St-Vallier Ouest.

## 15 NOVEMBRE

### Comité des citoyens de Saint-Roch

Réunion préparatoire aux consultations sur le PPU (Projet particulier d'urbanisme du quartier Saint-Roch). Au 435, rue du Roi, 18h.

## 17 NOVEMBRE

### Marche guidée dans Québec pour mieux comprendre son urbanisme

Avec Réjean Lemoine, marche de la place d'Youville jusqu'au parc Cartier-Brébeuf, De 13h à 15h. Point de rencontre

à la place d'Youville (sous l'horloge)

## 22 NOVEMBRE

### J'oublie parfois, faut-il m'en inquiéter?

Avec la Société Alzheimer de Québec de 13h30 à 16h au Centre des femmes de la Basse-Ville, 380, St-Vallier Ouest.

## 22 NOVEMBRE

### Agir contre le discours des radios-poubelles à Québec?

Arguant la liberté d'expression les radios-poubelles sont reconnues pour laisser libre cours à leurs animateurs qui tiennent des propos dégradants, discriminatoires et méprisants. Comment réagir à leurs propos? Quelles sont les limites reconnues à la liberté d'expression? Comment comprendre le phénomène? En septembre dernier, le Conseil de presse du Québec émettait des blâmes contre divers médias-poubelles, dont une station radio de Québec. Mais qu'arrivera-t-il par la suite? La ligue des droits et libertés – section de Québec vous invite à prendre part à une soirée de discussion pour aborder ces enjeux. Avec Lucie Lemonde, professeure et chercheuse au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM et Dominique Payette, professeure au département d'information et de communication de l'Université Laval. À 19h au Centre culture et environnement Frédéric Back: 870, ave. de Salaberry à Québec.

## 27 NOVEMBRE

### Consultations publiques sur le PPU de Saint-Roch

Mardi 27 novembre, à 19h au Club social Victoria, 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy (près du stade municipal)

## 28 NOVEMBRE

### Conférence dette économique vs dette écologique

Avec Jacques Larochelle, professeur titulaire retraité en écophysiologie. Une invitation des Amies de la Terre. À 19h15 au 870 ave Salaberry, Salle Michel Jurdant (322) Contribution volontaire de 2\$ à 5\$.

## 29 NOVEMBRE

### Féminité et masculinité: départager l'inné de l'acquis

Avec Hélène Charron, sociologue et historienne. De 13h30 à 16h au Centre des femmes de la Basse-Ville, situé au 380, St-Vallier Ouest.

## 30 NOVEMBRE

### Atelier des Miroirs pour les femmes immigrantes

Rencontres basées sur l'expression créative pour favoriser l'autonomie des femmes immigrantes et leur intégration à la société québécoise. Sont bienvenues les femmes québécoises qui aiment expérimenter le multiculturalisme. Animées par Mayté Martine, intervenante psychosociale. C'est gratuit, mais il faut réserver au 648-9092 ou [desmiroirs@gmail.com](mailto:desmiroirs@gmail.com). De 18h à 20h au Centre des femmes de la Basse-Ville, 380, St-Vallier Ouest.

## 29 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

### Salon des artisans des Amies de la Terre

Créations originales et variées: poterie, textiles, sculptures, bijoux, images, etc. Activité d'autofinancement organisée par des artisans membres des Amies de la Terre.

Consultez notre site web pour l'horaire détaillé de l'événement. Au 445, rue Latourelle à Québec. De 13h à 21h les 29 et 30 novembre; de 9h à 21h les 1er et 2 décembre.

## 5 DÉCEMBRE

### Conférence d'Alain Deneault et soirée d'anniversaire du Réseau du forum sociale

Vidéo et diaporama des grands moments de dix années de réseautage entre divers mouvements progressistes de Québec et Chaudières-Appalaches. À 18h au Tam Tam Café, 421 Langelier, à Québec

## 5 DÉCEMBRE

### Coup de foudre du Théâtre Parminou

(Ou Quand le piège se referme autour du couple). Dans le cadre de la Journée contre la violence faite aux femmes. Gratuit. À 13h30 au Centre Horizon, 801, 4e Rue, Limoilou.

## 6 DÉCEMBRE

### Journée contre la violence faite aux femmes

Nous traiterons des peurs... Souvent la peur est alimentée par nos perceptions, des mythes et parfois elle est alimentée par des situations de violence conjugale réelles. Comment départager ce qui est réel et ce qui ne l'est pas? Avec Émilie Baillargeon, vidéaste, et Johanne Pelletier, intervenante au Centre. De 13h30 à 16h, au centre des femmes de la Basse-ville, 380, St-Vallier Ouest.



Exposition Estampas, Independencia y Revolucion jusqu'au 2 décembre. Samedi et dimanche, de 13h à 17h, du mercredi au vendredi de 12h à 17h chez Engramme, 510 côte d'Abraham.